



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2022-024
DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics
Attribution du marché pour les travaux d'aménagement de la rue de Quillien

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études Artelia,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme Habitat & Travaux du 4 octobre 2022,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement de la rue de Quillien à l'entreprise Pigeon Bretagne Sud pour un montant tranche ferme + tranche optionnelle pour la réalisation d'un parking de 539 999,70 € HT (647 999.64 € TTC).

La variante concernant la réalisation des trottoirs en enrobé de synthèse n'est pas retenue.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 5 octobre 2022,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.